

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



8 FEVRIER 2022

N° 23

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

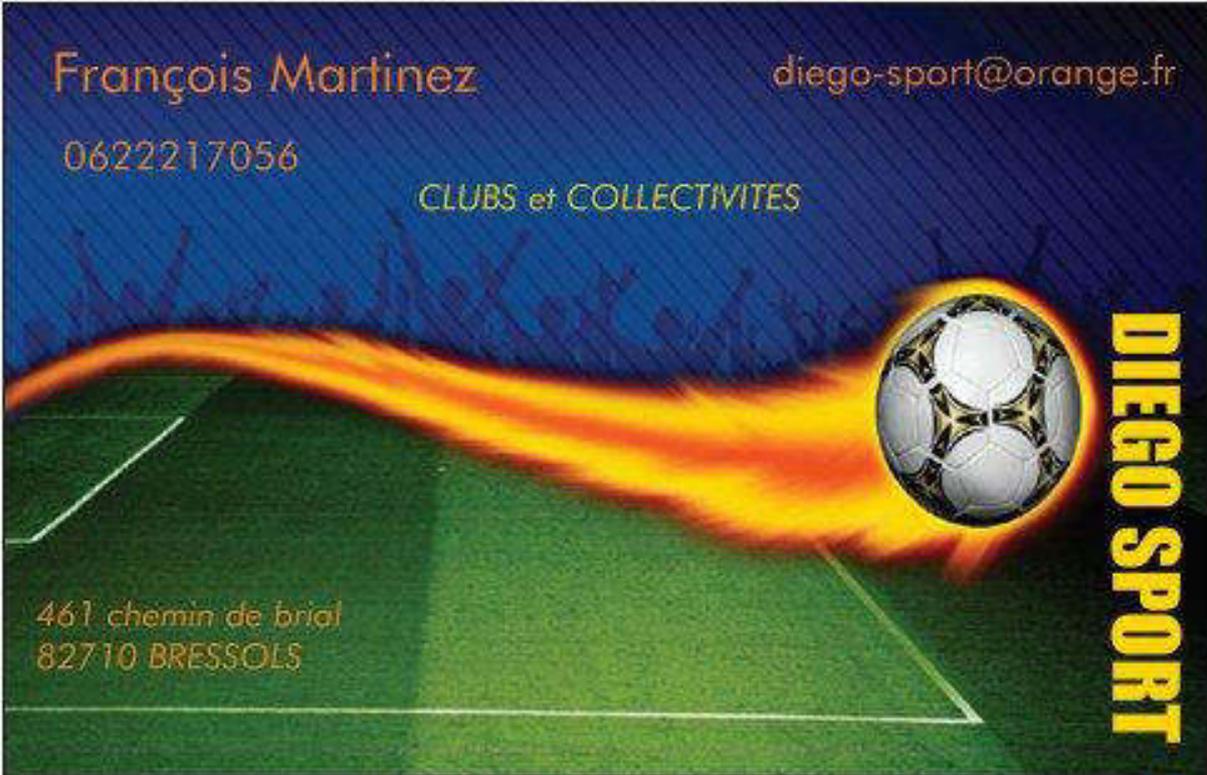
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 5,
- Sportivité semaine 5,
- Rectificatif résultat,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Litiges,
- Rappel protocole report cause covid,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 7 et 8.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056

diego-sport@orange.fr

CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 7 février 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Joseph RICART, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ TARIFS

Tarifs des licences :

- adulte avec assurance : **38.50 €**
- jeune avec assurance (né de 1998 à 2001) : **32 €**

Nous vous rappelons que pour tout dossier incomplet, la licence ne sera pas délivrée et le joueur ne sera pas qualifié :

Dossier complet pour une nouvelle licence = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + carton blanc avec photocopie de la pièce d'identité + **paiement.**

Dossier complet pour un renouvellement = inscription sur le site + impression du lot + bordereau de commande + **paiement.**

D'autre part, comme précisé lors des Assemblées, les **dépôts et les retraits** de licences ne pourront se faire que **le lundi et le mardi après-midi**, jours de présence des membres de la commission football. Pour les autres jours, vous devrez téléphoner avant de vous déplacer afin de savoir si un membre de la commission est présent au comité.

Sans le respect de ces consignes, vous prenez le risque que votre (vos) joueur(s) ne soit(ent) pas qualifié(s).

Il n'y a plus le délai de 7 jours ou de 24 heures pour la qualification des joueurs. Mais ATTENTION, le joueur ne sera qualifié lors de son inscription sur le site, qu'à la seule condition que les documents demandés plus haut, ainsi que le paiement nous soient parvenus à la commission.

📞 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : **8 €**

Indemnité de déplacement : **36 €**

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

🕒 LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc.**

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc.**

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

🕒 REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui

sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

7 RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

8 QUALIFICATIONS DES JOUEURS

Nous vous rappelons que **les joueurs doivent être qualifiés pour la date de la rencontre**. Sachant que la permanence de la Commission se tient les lundis après-midi à partir de 16h30, et tenant compte par ailleurs, qu'il n'y a plus les délais de qualification il est **IMPERATIF** que **les dossiers licences soient COMPLETS avant la date du match**, faute de quoi, leurs joueurs ne seront pas en règle pour participer au match, ce qui se traduira par des rencontres perdues par forfait ou pénalité. D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre**. Alors, prévenez vos joueurs.

9 CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

10 CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige**.

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

①① EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

①② COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **VERTE** pour la Coupe A. DELAUNE, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe OCCITANE et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

①③ PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

①④ REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ière} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce jointe**. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

①⑤ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

①⑥ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

①⑦ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

①⑧ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAÏ DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
USA FOOT	20/12 (1)	26/01 (1)	28/01 (1)	31/01 (1)	14/02
	24/01 (2)	26/01 (2)	28/01 (2)	31/01 (2)	21/03
	31/01 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	07/02 (1)	28/03
ASCA	17/01 (1)	07/02 (1)			14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	27/12 (1)	31/01 (1)			21/02
	07/02 (3)				04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04

AS DRT	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (2)	31/01 (2)			07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	07/02
	07/02 (2)				04/04
ASEAT	24/01 (1)				21/03
FONBO FC	11/10 (1)	25/10 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	13/12
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)	31/01 (2)			07/03
	07/02 (2)				04/04
AGATE FC	11/10 (1)	16/11 (1)	13/01 (1)	17/01 (1)	13/12
	11/10 (3)	16/11 (3)			13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	27/12 (3)				21/02
	07/02 (1)				04/04
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	07/02 (2)				04/04
LOLA	24/01 (1)				21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)				07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	22/11 (1)	04/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	17/01
	03/02 (1)	03/02 (1)	03/02 (1)	07/02 (1)	04/04
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	10/01 (2)	24/01 (2)	31/01 (2)	31/01 (2)	07/03
MECAPROTEC FC	07/02 (1)				04/04
MISTRAL PL	24/01 (2)	25/01 (2)			21/03
PASPORT	31/01 (2)	31/01 (2)			28/03
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	06/12
	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (1)	15/11 (1)	21/01 (1)	24/01 (1)	10/01
SB SPORT FC	29/11 (1)	20/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	24/01
	13/12 (1)	20/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	07/02
	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)				04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)	31/01 (2)			31/01
TOLOSA DUCKS	07/02 (1)				04/04

OLYMPIQUE TOULOUSE	24/01 (1)	26/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	21/03
	07/02 (1)	02/02 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	04/04

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann TSAGUE IKOULA Junior Smith	681800 831948 88896	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du 24/01/2022
ATHLETICO TOLOSA	COURAUD Thibaud RITTER Pierre	927306 817394	A compter du 31/01/2022
AS DRT	CHABANE Gabriel SOW Saliou	928112 928111	A compter du 07/02/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 5 DU 31/01/2022 AU 04/02/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: Cadrage

USEMA COLOMIERS	1	-	4	TOLOSA DUCKS	
FORZA VIOLA FC	2	-	2	FA ROQUES	
Tirs au but	1	-	4		
MECAPROTEC FC	1	-	3	AS MATRA	

Coupe de Printemps: Cadrage

LES SHADOCKS DE SEILH		Remis		AS MATRA (7)	
ASFP LUSITANOS	2	-	0	FC POTO (7)	
USA FOOT	1	-	4	FC BALEC	

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: Tour 1 (du 06/01/22)

MISTRAL P.L.		-		ASC CNES	
--------------	--	---	--	----------	---

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin: Tour 1 (du 05/01/22)

AJ SAINT EXUPERY	1	-	2	FC POTO	
------------------	---	---	---	---------	--

Division : Promotion Excellence – Journée 2 aller (du 15/10/21)

FC CANTOU'LOUSAIN		Remis		ATHLETICO TOLOSA A	
-------------------	--	-------	--	--------------------	---

Division : Excellence – Journée 3 aller (du 21/10/21)

ATHLETICO TOLOSA B	1	-	0	DYNAMO FC	
--------------------	---	---	---	-----------	--

Division : Honneur – Journée 4 aller (du 05/11/21)

TOULOUSE SA	3	-	0	AS DRT	F
-------------	---	---	---	--------	----------

Division : Promotion – Journée 6 aller (du 30/11/21)

SB SPORT FC	6	-	1	AS EVOTEC	
-------------	---	---	---	-----------	--

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 11/01/22)

LES VIEILLES CANAILLES	3	-	1	SAINT ALBAN	
------------------------	---	---	---	-------------	---

Division : Promotion – Journée 9 aller (du 13/01/22)

ATHLETICO TOLOSA C	0	-	8	NIMBA OT	
--------------------	---	---	---	----------	--

Division : Promotion Excellence – Journée 10 retour (du 20/01/22)

ALTRAN FOOT	2	-	2	LOLA	
-------------	---	---	---	------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➔ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) : SAINT ALBAN.

SPORTIVITE SEMAINE 5

DEUX sorties temporaires, **DOUZE** avertissements et **UNE** exclusions (pour 2 avertissements) pour **12** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RESULTAT

SEMAINE 4 DU 24/01/2022 AU 28/01/2022

Division: Excellence - Journée 11 retour :

FC POTO	1	-	2	PASPORT	
---------	---	---	---	---------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, les équipes **FC POTO** et **PASPORT** sont rétablies dans leurs droits.

Division: Promotion Excellence - Journée 11 retour :

ASC CNES	2	-	1	USA FOOT	
----------	---	---	---	----------	--

La feuille de match ayant bien été postée dans les délais, l'équipe **ASC CNES** est rétablie dans ses droits.

SANCTIONS

Rencontre ASFP LUSITANOS / FC POTO (7) du 31/01/2022 – Coupe de Printemps – Cadrage :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - **AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 20/09/2021 (**ART 32 - §B - f**),

NOVO COSTA Pedro Miguel, capitaine, licence n°668792, (ASFP LUSITANOS)
- **DEUX (2) matchs de suspension ferme, à compter du 14/02/2022.**

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / DYNAMO FC du 03/02/2022 – Excellence – Journée 3 aller :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - **AVERTISSEMENT** -, puis
Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* " - **2^{ème} AVERTISSEMENT** -
Soit **2** (deux) avertissements au cours de la même rencontre, ce qui entraîne l'exclusion (**ART 32 - §A - c**),

CARCENAC Romain, licence n°137398, (DYNAMO FC)
- **Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.**

SANCTION EN RETARD

Rencontre FC POTO / PASPORT du 28/01/2022 – Excellence – Journée 11 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 05/01/2022 (**ART 32 – §B – f**),

CALZADO Alexandre, capitaine, licence n°55558962, (FC POTO)
- **DEUX (2) matchs de suspension ferme, à compter du 14/02/2022.**

LITIGES

Rencontre MISTRAL P.L. / ASC CNES du 01/02/2022 - Coupe de la Haute - Garonne - Henri Crespin - Tour 1 :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur POURCEL Jérémy, licence 933221 (MISTRAL P.L.), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (06/01/22, joueur qualifié le 11/01/22)**, (**Art 16 - §C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à MISTRAL P.L.**, score 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre

Rencontre SB SPORT FC / AS EVOTEC du 02/02/22 - Promotion - Journée 6 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation des joueurs DAHROUR Naël, licence 936247 (SB SPORT FC), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (30/11/21, joueur qualifié le 28/01/22)** et FARIA Luis, licence 813598 (SB SPORT FC), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (30/11/21, joueur qualifié le 20/01/22)**, (**Art 16 - §C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à SB SPORT FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **AS EVOTEC** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / DYNAMO FC du 03/02/22 - Excellence -

Journée 3 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur HARVEL John, licence 924984 (DYNAMO FC), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (21/10/21, joueur qualifié le 22/11/21), (Art 16 - §C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à DYNAMO FC**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **ATHLETICO TOLOSA B** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / SAINT-ALBAN du 03/02/22 - Honneur -

Journée 9 aller :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la sous-commission en application du règlement (**Art 31 - §E - 2**), décide :

Pour participation du joueur ASSEMAT Fabien, licence 934755 (LES VIEILLES CANAILLES), **non qualifié à la date initiale de la rencontre (11/01/22, joueur qualifié le 19/01/22), (Art 16 - §C - 2** du règlement intérieur de la commission),

- **Match perdu par pénalité à LES VIEILLES CANAILLES**, qui marque **0 (zéro) point**, 0 (zéro) but pour et 3 (trois) contre. **SAINT-ALBAN** marque **4 (quatre) points**, 3 (trois) buts pour, 0 (zéro) contre.

RAPPEL PROTOCOLE REPORT CAUSE COVID

Ces dernières semaines, la crise sanitaire ne nous a pas épargné et beaucoup de clubs ont été touchés. Tout cela a entraîné de nombreux reports de matchs et une accumulation de matchs à rattraper. Suite à des réunions avec le comité régional et le collectif fédéral, il a été décidé **d'appliquer le protocole fédéral à compter du 14/02/2022.**

Règles à observer en cas de virus circulant

Virus circulant au sein de l'équipe :

Dans le cas où plus de 3 personnes de l'équipe (à partir du 4^{ème} cas) sont testées positivement au Coronavirus Sars CoV 2 sur une période de 7 jours glissants, le virus est considéré comme circulant au sein de l'équipe. Il appartient au référent Covid de l'équipe de suivre et comptabiliser les cas positifs au sein de son équipe. Le référent Covid de l'équipe doit :

- ◆ informer l'ARS ou la CPAM de la situation. Celle-ci décidera des mesures à prendre pour l'ensemble des membres de l'équipe,
- ◆ informer immédiatement son comité départemental par courriel,
- ◆ fournir les attestations ARS des joueurs testés positivement au virus.

Le report des rencontres ne sera envisagé que si :

- ◆ l'ARS impose un isolement de l'équipe (l'attestation de l'ARS devra être fournie),
- ◆ 4 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe sur une période de 7 jours glissants (les attestations de l'ARS devront être fournies),

Après étude des documents fournis, la commission de gestion des compétitions pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant au sein de l'équipe concernée.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 7 DU 14/02/2022 AU 18/02/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème} finale

TOLOSA DUCKS	FA ROQUES	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
SB SPORT FC	FC FONBO	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
MAZDALAND (7)	TOULOUSE SA	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA B	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
VIEILLES CANAILLES	ATHLETICO TLOSA A	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} finale

SHADOCKS DE SEILH ou AS MATRA (7)	ASFP LUSITANOS	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
NIMBA OT	BELLA BARBAR. (7)	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
MAZDALAND (7)	TOULOUSE SA	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
SOPRA STERIA FOOT	ASEAT	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

FC POTO	AGATE FC	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
ASC CNES	AS ST LOUP CAMMAS	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : Cadrage

MISTRAL P.L.	O. BOURASSOL (7)	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
--------------	------------------	--

Coupe Occitane : Poule E – Tour 1 (du 20/09/21)

FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA C	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
----------	--------------------	--

Coupe Occitane : Poule D – Tour 5 (du 24/11/21)

LOLA	ALTRAN FOOT	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
------	-------------	--

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 7 DU 14/02/2022 AU 18/02/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème} finale

TOLOSA DUCKS	FA ROQUES	Argoulets St	Je 17/02	19h45
AS CNRS (7)	PASPORT	Blagnac Baradels Syn	Ma 15/02	20h45
SB SPORT FC	FC FONBO	Sordelo Hb	Me 16/02	19h45
MAZDALAND (7)	TOULOUSE SA	A définir		
DYNAMO FC	ATHLETICO TOLOSA B	R. Barran	Ma 15/02	19h45
VIEILLES CANAILLES	ATHLETICO TOLOSA A	Sordelo St.	Je 17/02	19h45

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} finale

SHADOCKS DE SEILH ou AS MATRA (7)	ASFP LUSITANOS	Remis		
SAINT ALBAN	ASCA	Saint Alban	Lu 14/02	20h15
NIMBA OT	BELLA BARBARIAN (7)	La Ramée Synthé	Ve 18/02	19h45
IO TEAM	AS DRT	A définir		
SOPRA STERIA FOOT	ASEAT	Sordelo Hb	Je 17/02	19h45

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne Henri Crespin : Cadrage

FC POTO	AGATE FC	Lardenne synthé	Ve 18/02	19h45
ASC CNES	AS ST LP CAMMAS (7)	La Ramée St.	Lu 14/02	19h45

Coupe de Printemps : Cadrage

MISTRAL P.L.	O. BOURRASSOL (7)	M. Cerdan St	Lu 14/02	19h45
---------------------	--------------------------	---------------------	-----------------	--------------

Coupe de Printemps : Cadrage (du 04/02/22)

SHADOCKS SEILH	AS MATRA (7)	Seilh Synthé	Ve 18/02	20h30
-----------------------	---------------------	---------------------	-----------------	--------------

Coupe Occitane : Poule E - Tour 1 (du 20/09/21)

FC BALEC	ATHLETICO TOLOSA C	Sordelo st	Me 16/02	19h45
-----------------	---------------------------	-------------------	-----------------	--------------

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5 (du 24/11/21)

LOLA	ALTRAN FOOT	Lardenne synthé	Me 16/02	19h45
-------------	--------------------	------------------------	-----------------	--------------

SEMAINE 8 DU 21/02/2022 AU 26/02/2022

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} finale

PASPORT	AS PLUS LOIN B (75)	Gironis Synthé	Sa 26/02	14h00
FC CANTOU'LOUSAIN	AS PORTUGAIS PARIS (75)	Gironis Synthé	Sa 26/02	16h00

RATRAPAGE

Coupe de Printemps : Cadrage

AJ SAINT EXUPERY LOLA Lardenne Synthé Me 23/02 19h45

Division : Honneur – Journée 7 aller (du 08/12/21)

ASFP LUSITANOS FONBO FC Castelginest Lu 21/02 20h30

Division : Promotion – Journée 7 aller (du 06/12/21)

FA ROQUES ASCA Roques Lu 21/02 20h30

Division : Excellence – Journée 8 aller (du 16/12/21)

PASPORT FC POTO Sordelo Hb Me 23/02 20h30

Division : Honneur – Journée 8 aller (du 13/12/21)

SAINT ALBAN FC BALEC Saint Alban Lu 21/02 20h15

Division : Honneur – Journée 8 aller (du 13/12/21)

MISTRAL P.L. TOULOUSE SA R. Barran Ma 22/02 19h45

Division : Excellence – Journée 9 aller (du 12/01/22)

DYNAMO FC MECAPROTEC FC Sordelo Hb Je 24/02 19h45

Division : Promotion – Journée 9 aller (du 11/01/22)

AS EVOTEC SOPRA STERIA FOOT M. Cerdan St Lu 21/02 19h45

IL Y AURA AUSSI DES RENCONTRES DE RATRAPAGE
LA SEMAINE 9

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



15 FEVRIER 2022

N° 24

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font
progresser

SOMMAIRE

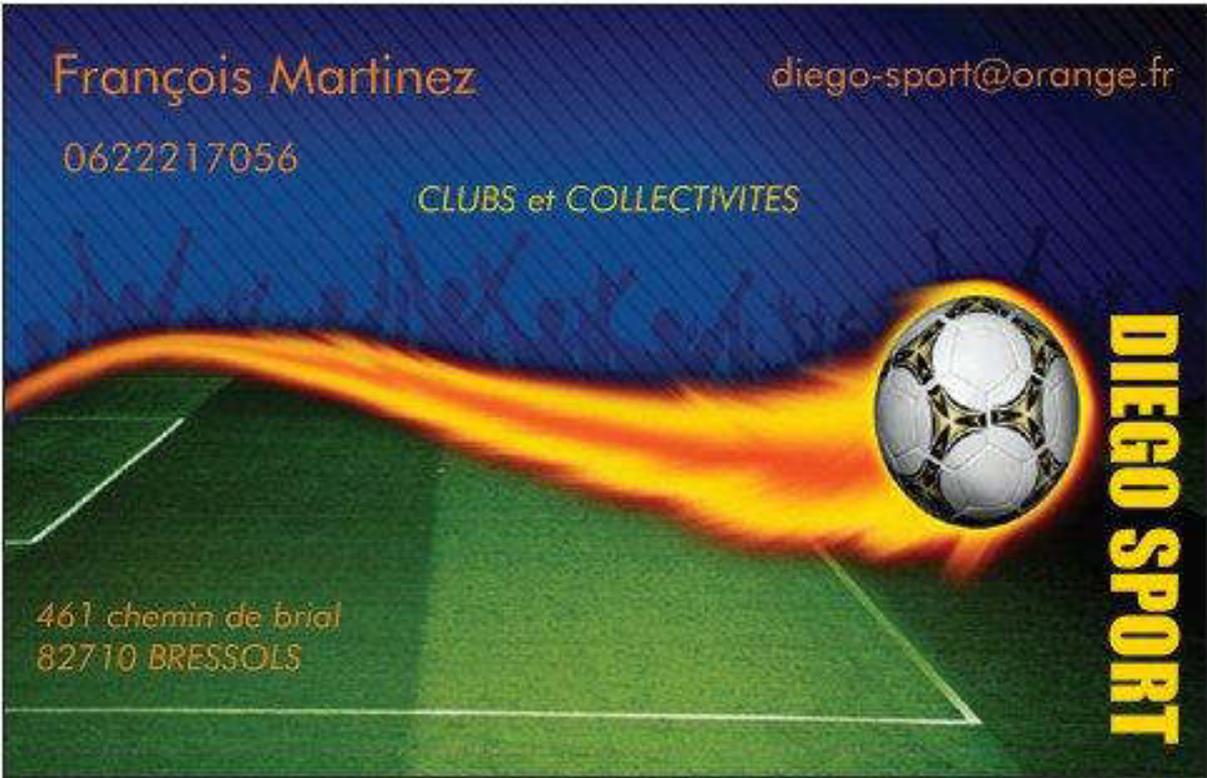
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 6,
- Sportivité semaine 6,
- Rectificatif résultat,
- Sanctions,
- Sanction en retard,
- Rappel protocole report cause covid,
- Calendrier semaines 8 et 9.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez diego-sport@orange.fr
0622217056
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 14 février 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ① Nom du site : fsgt31.fr
- ② Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ③ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ④ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ⑤ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ⑥ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ① www.fsgt31.fr,
- ② Football à 11,
- ③ Actualités,
- ④ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ② onglet : « en cas d'accident ».
- ③ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger**.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions**.**

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	17/01 (1)	07/02 (1)			14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	27/12 (1)	31/01 (1)			21/02
	07/02 (3)				04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
	13/12 (1)	31/01 (1)	14/02 (1)	14/02 (1)	07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	07/02
	07/02 (2)				04/04

ASEAT	24/01 (1)				21/03
ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)	31/01 (2)			07/03
	07/02 (2)				04/04
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	11/10 (1)	16/11 (1)	11/02 (1)	14/02 (1)	13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	27/12 (3)	09/02 (3)			21/02
	07/02 (1)	09/02 (1)			04/04
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	07/02 (2)				04/04
LOLA	24/01 (1)				21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
	22/11 (1)	04/01 (1)	24/01 (1)	24/01 (1)	17/01
	03/02 (1)	03/02 (1)	03/02 (1)	07/02 (1)	04/04
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	10/01 (2)	24/01 (2)	31/01 (2)	31/01 (2)	07/03
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)			04/04
MISTRAL PL	24/01 (2)	25/01 (2)	10/02 (2)	14/02 (2)	21/03
PASPORT	31/01 (2)	31/01 (2)			28/03
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	06/12
	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (1)	15/11 (1)	21/01 (1)	24/01 (1)	10/01
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)				04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)	31/01 (2)	09/02 (2)	14/02 (2)	31/01
TOLOSA DUCKS	07/02 (1)	14/02 (1)	14/02 (1)	14/02 (1)	04/04
OLYMPIQUE TOULOUSE	07/02 (1)	02/02 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	04/04

20/09 (18)
20/09 (18)
20/09 (18)
22/11
22/11

Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club

Licences validées par Commission et récupérées par club

Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs

Date limite pour Traitement complet du dossier

Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDEES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du 24/01/2022
AS DRT	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
ALTRAN FOOT	CANTU MEDRANO Victor Hugo	815341	A compter du 21/02/2022
AGATE FC	BEKA OBIANG Romaric NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry ZUE Narcyl	681794 681801 929794	A compter du 21/02/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 6 DU 07/02/2022 AU 11/02/2022

Division : Excellence – Journée 12 retour

PASPORT	2	-	1	USEMA COLOMIERS	
ATHLETICO TOLOSA B	0	-	5	ASEAT	
DYNAMO FC	2	-	3	AJ SAINT-EXUPERY	
FC POTO	1	-	1	MECAPROTEC FC	

Exempt : LES SHADOCKS DE SEILH

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour

AGATE FC	3	-	0	USA FOOT	F
FC CANTOU'LOUSAIN	2	-	2	ALTRAN FOOT	
ASC CNES	1	-	1	O. TOULOUSE	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	3	LOLA	

Exempt IO TEAM

Division : Honneur – Journée 12 retour

FC BALEC	3	-	0	AS DRT	F
MISTRAL P.L.	1	-	5	ASFP LUSITANOS	
FONBO FC	0	-	5	FORZA VIOLA FC	
LES VIEILLES CANAILLES	2	-	4	TOULOUSE SA	

Exempt SAINT ALBAN

Division : Promotion – Journée 12 retour

AS MATRA	4	-	1	SOPRA STERIA FOOT	
ATHLETICO TOLOSA C	2	-	3	ASCA	
SB SPORT FC	4	-	1	NIMBA O.T.	
AS EVOTEC	0	-	9	TOLOSA DUCKS	

Exempt FA ROQUES

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 6

CINQ sorties temporaires, **QUATRE** avertissements et **UNE** exclusions pour **14** rencontres arbitrées.

RECTIFICATIF RÉSULTAT

Il fallait lire :

SEMAINE 4 DU 24/01/2022 AU 28/01/2022

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour

ASC CNES	2	-	2	USA FOOT
----------	---	---	---	----------

SANCTIONS

Rencontre PASPORT / USEMA COLOMIERS du 10/02/2022 - Excellence - Journée 12 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 13/10/2021 (**ART 32 - §B - f**),

VILLAIN Manuel, licence n°660794, (USEMA COLOMIERS)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 21/02/2022.

Rencontre MISTRAL P.L. / ASFP LUSITANOS du 10/02/2022 - Honneur - Journée 12 retour :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 31/01/2022 (**ART 32 - §B - f**),

GONCALVES DA CRUZ José, licence n°822446, (ASFP LUSITANOS)

- Un (1) match de suspension ferme à compter du 21/02/2022.

Pour " *COUP A ADVERSAIRE* " - EXCLUSION -

VERISSIMO DE MORAES Lénivaldo, licence n°55713261, (ASFP LUSITANOS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

SANCTION EN RETARD

Suite à la convocation et l'audition des différents protagonistes, études des différents éléments apportés en commission de discipline, cette dernière en application du règlement (**Art 32 - §F - e**), décide :

Rencontre SHADOCKS DE SEILH / USEMA COLOMIERS du 17/12/21 - Excellence - Journée 8 aller :

OUARRAG Belkacem, licence n°55620326, (SHADOCKS DE SEILH)

- **QUATRE (4) matchs de suspension ferme, dont l'automatique purgé le 05/01/22 et celui purgé le 26/01/22, reste DEUX (2) matchs de suspension ferme, à compter du 14/02/2022.**

RAPPEL PROTOCOLE REPORT CAUSE COVID

Ces dernières semaines, la crise sanitaire ne nous a pas épargné et beaucoup de clubs ont été touchés. Tout cela a entraîné de nombreux reports de matchs et une accumulation de matchs à rattraper. Suite à des réunions avec le comité régional et le collectif fédéral, il a été décidé **d'appliquer le protocole fédéral à compter du 14/02/2022.**

Règles à observer en cas de virus circulant

Virus circulant au sein de l'équipe :

Dans le cas où plus de 3 personnes de l'équipe (à partir du 4^{ème} cas) sont testées positivement au Coronavirus Sars CoV 2 sur une période de 7 jours glissants, le virus est considéré comme circulant au sein de l'équipe. Il appartient au référent Covid de l'équipe de suivre et comptabiliser les cas positifs au sein de son équipe. Le référent Covid de l'équipe doit :

- ◆ informer l'ARS ou la CPAM de la situation. Celle-ci décidera des mesures à prendre pour l'ensemble des membres de l'équipe,
- ◆ informer immédiatement son comité départemental par courriel,
- ◆ fournir les attestations ARS des joueurs testés positivement au virus.

Le report des rencontres ne sera envisagé que si :

- ◆ l'ARS impose un isolement de l'équipe (l'attestation de l'ARS devra être fournie),
- ◆ 4 joueurs ou plus sont touchés dans une équipe sur une période de 7 jours glissants (les attestations de l'ARS devront être fournies),

Après étude des documents fournis, la commission de gestion des compétitions pourra décider de reporter le ou les matchs de l'équipe concernée durant la période pendant laquelle le virus est circulant au sein de l'équipe concernée.

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 8 DU 21/02/2022 AU 26/02/2022

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} finale

PASPORT	AS PLUS LOIN B (75)	Gironis Synthé	Sa 26/02	14h00
FC CANTOU'LOUSAIN	AS PORTUGAIS PARIS (75)	Gironis Synthé	Sa 26/02	16h00

RATTRAPAGE

Coupe de Printemps : Cadrage

AJ SAINT EXUPERY	LOLA	Lardenne Synthé	Me 23/02	19h45
------------------	------	-----------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 7 aller (du 08/12/21)

ASFP LUSITANOS	FONBO FC	Castelginest	Lu 21/02	20h30
----------------	----------	--------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 7 aller (du 06/12/21)

FA ROQUES	ASCA	Roques	Lu 21/02	20h30
-----------	------	--------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 8 aller (du 16/12/21)

PASPORT	FC POTO	Sordelo Hb	Me 23/02	20h30
---------	---------	------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 8 aller (du 13/12/21)

SAINT ALBAN	FC BALEC	Saint Alban	Lu 21/02	20h15
-------------	----------	-------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 8 aller (du 13/12/21)

MISTRAL P.L.	TOULOUSE SA	R. Barran	Ma 22/02	19h45
--------------	-------------	-----------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 9 aller (du 12/01/22)

DYNAMO FC	MECAPROTEC FC	Sordelo Hb	Je 24/02	19h45
-----------	---------------	------------	----------	-------

Division : Promotion – Journée 9 aller (du 11/01/22)

AS EVOTEC	SOPRA STERIA FOOT	M. Cerdan St	Lu 21/02	19h45
-----------	-------------------	--------------	----------	-------

SEMAINE 9 DU 28/02/2022 AU 04/03/2022

RATTRAPAGE

Division : Promotion – Journée 1 aller (du 29/09/21)

ASCA	AS MATRA	Beaupuy	Me 02/03	20h15
------	----------	---------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 10/01/22)

LOLA	USA FOOT	Sordelo Hb	Me 02/03	19h45
------	----------	------------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 10/01/22)

ASFP LUSITANOS	TOULOUSE SA	Castelginest	Lu 28/02	20h30
FC BALEC	FONBO FC	Lardenne synthé	Me 02/03	19h45

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



22 FEVRIER 2022

N° 25

L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser

SOMMAIRE

- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 7,
- Sportivité semaine 7,
- Sanctions,
- Coupe Occitane,
- Rectificatif calendrier,
- Calendrier semaines 8 à 10.



SAISON 2021 - 2022

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



François Martinez
0622217056
diego-sport@orange.fr
CLUBS et COLLECTIVITES

461 chemin de brial
82710 BRESSOLS

DIEGO SPORT

REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 21 février 2022.

Présents : Pierre-Jean BERNARD, Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ FORMALITES POUR ACCEDER AU SITE FGST 31

- ❶ Nom du site : fsgt31.fr
- ❷ Pour accéder au bulletin : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 BULLETINS
- ❸ Pour accéder au memento : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 MEMENTO
- ❹ Pour accéder aux classements : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CLASSEMENTS
- ❺ Pour accéder aux calendriers : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 CALENDRIERS
- ❻ Pour accéder au règlement intérieur : FOOTBALL A 11
 LA PRATIQUE
 REGLEMENT INTERIEUR

❷ DEMANDE DE LICENCE

Si vous n'avez pas de fiche de demande de licence, vous avez la possibilité de la télécharger en format pdf, sur notre site :

- ❶ www.fsgt31.fr,
- ❷ Football à 11,
- ❸ Actualités,
- ❹ Demande de licence.

❸ DECLARATION D'ACCIDENT

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

- ❶ site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>
- ❷ onglet : « en cas d'accident ».
- ❸ télécharger le document en format pdf.

❹ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.

Important : Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTRÔLE DE LA FEUILLE DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entrainera automatiquement une amende pour le club fautif.

D'autre part, toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CERTIFICATS MEDICAUX

Les responsables de clubs doivent gérer la conformité de ces certificats vis à vis de la nouvelle législation.

Il est donc primordial que chaque joueur soit à jour avant que son dirigeant le laisse pratiquer sur un terrain, car dans le cas contraire, c'est sa responsabilité qu'il engage.

⑧ CONTRÔLE SYSTEMATIQUE DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, « **une rencontre devra impérativement débiter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait** ». Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée « forfait ». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00. Alors **prenez vos dispositions pour éviter tout litige.**

Qui plus est cette saison, avec les protocoles sanitaires d'utilisation des installations sportives, les gardiens feront évacuer les vestiaires à 21h45 afin d'effectuer le nettoyage et la désinfection des locaux (ceci concerne les terrains de Toulouse. Se référer aux protocoles particuliers de chaque municipalité pour les autres installations).

⑨ EQUIPEMENTS DES EQUIPES

🔊 RESPECT DES COULEURS :

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes,

🔊 LES BALLONS :

Des problèmes survenus lors de certaines rencontres les saisons passées nous font vous rappeler ce point de règlement. Soyez-y très attentifs :

ART 14-D : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les ballons sont fournis, **sous peine de la perte du match**, par le club recevant et en nombre suffisant pour permettre à l'arbitre de mener la rencontre à son terme. Sur terrain neutre, chaque équipe devra présenter, avant le match, un ballon en parfait état. L'organisateur est tenu de fournir le nombre de ballons nécessaires au bon déroulement de la rencontre.

Alors prenez vos précautions pour éviter tout nouveau problème.

① ① COULEURS DES FEUILLES DE MATCH

Nous rappelons à toutes fins utiles d'utiliser les feuilles de couleur **ROSE** pour la Coupe de la Haute-Garonne, les feuilles de couleur **JAUNE** pour la Coupe de Printemps et les feuilles **BLANCHES** pour le Championnat.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, $\frac{1}{4}$ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

① ② REPORT DE MATCH

Pour un **report de match**, vous devez le demander **au plus tard avant le vendredi midi suivant la 1^{ère} programmation sur le bulletin**. Sinon pas de possibilité de report. Si cette demande a été faite par « **courrier électronique** », **la demande doit comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scannée et envoyée en pièce**

jointe. La demande ORIGINALE, obligatoirement signée par le président du club devra être confirmée dans les 48 heures à la commission.

① ③ RAPPORT DES JOUEURS ET SANCTIONS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

Pour ce qui est des sanctions, **les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.**

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Marcel MARTINS à la Commission.

① ④ INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ⑤ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le lundi suivant la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ⑥ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Dès **pénalités sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.**

INFORMATION LICENCES

IL N'EST PLUS POSSIBLE DE FAIRE DE NOUVELLES LICENCES



Cette saison le suivi des licences est modifié et vous est présenté sous forme de tableau, vous permettant de visualiser les diverses étapes avant **VALIDATION COMPLETE** de vos lots déposés.

A compter de la **DATE DE DISPONIBILITE DE VOS CARTONS LICENCES** à la commission (suivant parution Bulletin) vous disposerez d'un **DELAI DE DEUX (2) MOIS AU MAXIMUM (SOIT 8 SEMAINES)** pour effectuer à votre convenance, toutes les démarches nécessaires (Retrait des cartons licences - Retour des licences à valider & Retrait des licences validées)

Passé cette date, les joueurs concernés par des **LICENCES NON VALIDEES** seront **AUTOMATIQUEMENT DISQUALIFIES** et ne pourront plus **PARTICIPER** aux rencontres de leurs équipes sous peine de **SANCTIONS** (match perdu pour le club)



DOSSIERS INCOMPLETS POUR QUALIFICATIONS JOUEURS

AS MATRA	Manque autorisation du club PROGRES SON Foot 7 pour le joueur COUDERC Sébastien
----------	---



SUIVI ETAT DES LICENCES CLUBS

CLUBS	DATE DISPONIBILITE CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETRAIT CARTONS LICENCES (NOMBRE)	DATE RETOUR LICENCES A VALIDER (NOMBRE)	DATE DISPONIBILITE LICENCES VALIDEES PAR COMMISSION (NOMBRE)	DISQUALIFICATION JOUEURS A COMPTER DU
ASCA	17/01 (1)	07/02 (1)			14/03
ALTRAN FOOT	28/09 (1)	28/09 (1)			29/11
	27/12 (1)	31/01 (1)	21/02 (1)	21/02 (1)	21/02
	07/02 (3)	21/02 (3)			04/04
FC BALEC	18/10 (1)	29/11 (1)			20/12
ASC CNES	20/09 (1)	28/09 (1)			22/11
	07/02 (1)	07/02 (1)			04/04
AS DRT	04/10 (5)	04/10 (5)			06/12
	13/12 (1)	31/01 (1)			07/02
DYNAMO FC	13/12 (1)	10/01 (1)	31/01 (1)	31/01 (1)	07/02
	07/02 (2)				04/04
ASEAT	24/01 (1)				21/03

ASFP LUSITANOS	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	10/01 (2)	31/01 (2)			07/03
	07/02 (2)				04/04
AGATE FC	11/10 (2)	16/11 (2)			13/12
	11/10 (1)	16/11 (1)	11/02 (1)	14/02 (1)	13/12
	02/11 (1)	16/11 (1)			03/01
	22/11 (1)	14/12 (1)			17/01
	29/11 (2)	14/12 (2)			24/01
	27/12 (3)	09/02 (3)			21/02
	07/02 (1)	09/02 (1)			04/04
IO TEAM	04/10 (1)	30/11 (1)			06/12
	11/10 (1)	30/11 (1)	15/12 (1)	20/12 (1)	13/12
	07/02 (2)				04/04
LOLA	24/01 (1)				21/03
LES SHADOCKS DE SEILH	20/09 (1)	28/09(1)			22/11
	10/01 (3)	14/02 (3)			07/03
LES VIEILLES CANAILLES	04/10 (1)	04/11 (1)			06/12
AS MATRA	11/10 (1)	26/10 (1)			13/12
	10/01 (2)	24/01 (2)	31/01 (2)	31/01 (2)	07/03
MECAPROTEC FC	07/02 (1)	14/02 (1)			04/04
MISTRAL PL	24/01 (2)	25/01 (2)	10/02 (2)	14/02 (2)	21/03
PASPORT	31/01 (2)	31/01 (2)			28/03
FA ROQUES	04/10 (1)	29/11 (1)	02/02 (1)	07/02 (1)	06/12
	04/10 (2)	29/11 (2)			06/12
ST ALBAN AUCAMVILLE FC	15/11 (1)	15/11 (1)	21/01 (1)	24/01 (1)	10/01
SB SPORT FC	31/01 (1)	03/02 (1)			28/03
	07/02 (1)				04/04
ATHLETICO TOLOSA	04/10 (1)	04/10 (1)			06/12
	11/10 (1)	08/11 (1)			13/12
	06/12 (2)	31/01 (2)	09/02 (2)	14/02 (2)	31/01

20/09 (18)	Cartons Licences disponibles / Retirés / Licences à ramener pour Validation / Licences validés par Commission et non retirés par club
20/09 (18)	Licences validées par Commission et récupérées par club
20/09 (18)	Avertissement => délai restant inférieur à 4 semaines avant disqualification Joueurs
22/11	Date limite pour Traitement complet du dossier
22/11	Date de disqualification du (des) joueur(s)



DISQUALIFICATIONS JOUEURS (Licences **NON VALIDÉES** par la Commission dans le délai imparti)

CLUBS	NOM du JOUEUR	N° LICENCE	DATE DISQUALIFICATION
-------	---------------	------------	-----------------------

ASC CNES	DURAND Gauthier	55630061	A compter du 22/11/2021
LES SHADOCKS DE SEILH	DENIS Stéphane	659785	A compter du 22/11/2021
ALTRAN FOOT	CAFALDO DOS REIS Danillo	870770	A compter du 29/11/2021
AS DRT	BREYSSE Jean Philippe CARPUAT Sébastien GALONNIER Arnaud LE GALLIC Gurvan VERDU Jérôme	162297 185030 658768 868498 679370	A compter du 06/12/2021
ASFP LUSITANOS	MENDY Michaël	872897	A compter du 06/12/2021
IO TEAM	AMIAN Yves Patrick	878009	A compter du 06/12/2021
LES VIEILLES CANAILLES	ORRIT Gilles	662526	A compter du 06/12/2021
FA ROQUES	MARIS Christophe SANE Ibrahima	903734 874817	A compter du 06/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	JEBLI Ahmed	55624201	A compter du 06/12/2021
AGATE FC	MVONE EBANG Ansse Cohen NTOUTOUME ETOUGHE Yann	681800 831948	A compter du 13/12/2021
AS MATRA	GARCIA Jordi	849950	A compter du 13/12/2021
ATHLETICO TOLOSA	OLIVRY Thomas	817429	A compter du 13/12/2021
FC BALEC	DUVAL Arthur	905218	A compter du 20/12/2021
AGATE FC	WAGNE Demba Labo	836125	A compter du 03/01/2022
AGATE FC	NDONG EMANE Ange Michel	836085	A compter du 17/01/2022
AGATE FC	NDJOYE IGANA Luighi Darryl François NGOUEGNE TOVOR Attiso.G	810926 681803	A compter du 24/01/2022
AS DRT	SOW Saliou	928111	A compter du 07/02/2022
AGATE FC	BEKA OBIANG Romaric NDONG AYIKA MENSANH Jean Valéry ZUE Narcyl	681794 681801 929794	A compter du 21/02/2022

Si explications nécessaires contacter **Marcel MARTINS** à la commission

RESULTATS

SEMAINE 7 DU 14/02/2022 AU 18/02/2022

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : 1/8^{ème} finale

TOLOSA DUCKS	2	-	0	FA ROQUES	
AS CNRS (7)	1	-	9	PASPORT	
SB SPORT FC	2	-	2	FONBO FC	
Tirs au but	6	-	7		
MAZDALAND (7)	1	-	1	TOULOUSE SA	
Tirs au but	2	-	0		
DYNAMO FC	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA B	F

LES VIEILLES CANAILLES	0	-	2	ATHLETICO TOLOSA A	
------------------------	---	---	---	--------------------	--

Coupe de Printemps : 1/8^{ème} finale

SAINT ALBAN	6	-	4	ASCA	
NIMBA O.T.	3	-	0	BELLA BARBARIANS (7)	F
IO TEAM	2	-	2	AS DRT	
Tirs au but	5	-	3		
SOPRA STERIA FOOT	2	-	4	ASEAT	

RATTRAPAGE

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Cadrage

FC POTO	3	-	3	AGATE FC	
Tirs au but	4	-	5		
ASC CNES	3	-	0	AS SAINT LOUP CAMMAS (7)	F

Coupe de Printemps : Cadrage

MISTRAL P.L.	0	-	3	O. BOURRASSOL (7)	F
SHADOCKS DE SEILH		Remis		AS MATRA (7)	

Coupe Occitane : Poule E - Tour 1 (du 20/09/21)

FC BALEC	3	-	0	ATHLETICO TOLOSA C	F
----------	---	---	---	--------------------	----------

Coupe Occitane : Poule D - Tour 5 (du 24/11/21)

LOLA	3	-	4	ALTRAN FOOT	
------	---	---	---	-------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 7

QUATRE sorties temporaires, **NEUF** avertissements et **DEUX** exclusions (pour deux cartons) pour **11** rencontres arbitrées.

SANCTIONS

Rencontre TOLOSA DUCKS / FA ROQUES du 17/02/2022 - Coupe de la Haute-Garonne - 1/8^{ème} :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 22/12/2021 (**ART 32 - §B - f**),

CORREIA BORGES Micael, licence n°689032, (TOLOSA DUCKS)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 28/02/2022.

Rencontre SB SPORT FC / FONBO FC du 16/02/2022 - Coupe de la Haute-Garonne - 1/8^{ème} :

Pour " *TACLE IRREGULIER* " - AVERTISSEMENT -
Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 14/12/2021 (**ART 32 - §B - f**),

LOPES Sergio, licence n°812364, (SB SPORT FC)
- Un (1) match de suspension ferme à compter du 28/02/2022.

Pour " *ENERVEMENT* " - SORTIE TEMPORAIRE -, puis
Pour " *ENERVEMENT* " - 2^{ème} SORTIE TEMPORAIRE -
Ce qui entraîne - EXCLUSION -

AITJAUD Arezki, licence n°680192, (FONBO FC)
- Un (1) match de suspension ferme, l'automatique.

Suite au rapport de l'arbitre,

Pour " *PROPOS GROSSIERS ET IRRESPECTUEUX A L'EGARD DE L'ARBITRE* » - EN DEHORS DU TERRAIN -

AITJAUD Arezki, licence n°680192, (FONBO FC)
- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / ATHLETICO TOLOSA A du 17/02/2022 - Coupe de la Haute-Garonne - 1/8^{ème} :

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF* " - AVERTISSEMENT -, puis
Pour " *TACLE DANGEREUX* " - 2^{ème} AVERTISSEMENT -
Ce qui entraîne - EXCLUSION -

GIRAUDO Denis, licence n°662509, (LES VIEILLES CANAILLES)
- Un (1) match ferme, l'automatique.

Rencontre LOLA / ALTRAN FOOT du 16/02/2022 - Coupe Occitane - Poule D - Tour 5 :

Pour " **TAGLE IRREGULIER** "

- **AVERTISSEMENT** -

Soit **2** (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 06/10/2021 (**ART 32 - §B - f**),

MAIGROT Sébastien, licence n°55677553, (LOLA)

- **Un (1) match de suspension ferme à compter du 28/02/2022.**

COUPE OCCITANE

Les deux dernières rencontres de la Coupe Occitane ont enfin eu lieu.
Nous pouvons vous donner les classements finaux ainsi que les huit qualifiés (les premiers de chaque groupe et les trois meilleurs seconds) pour les 1/4 de finale.

En cas d'égalité de points, les critères pris en compte pour le classement sont les suivants :

- ① nombre de rencontres jouées,
- ② goal-average particulier entre les deux équipes,
- ③ classement au challenge du fair-play,
- ④ goal-average général,
- ⑤ buts marqués

POULE A

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	FC POTO	11	4	3	1	0	0	0	0	18	3	+15
2 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA B	9	4	1	3	0	0	0	0	9	4	+5
3 ^{ème}	AS MATRA	9	4	2	1	1	0	0	0	7	7	0
4 ^{ème}	FA ROQUES	7	4	1	1	2	0	0	0	7	9	-2
5 ^{ème}	SOPRA STERIA FOOT	4	4	0	0	4	0	0	0	5	23	-18

AS MATRA / ATHLETICO TOLOSA B : 1-1

Sportivité: FC POTO (9ème), ATHLETICO TOLOSA B (26ème), AS MATRA (28ème)

POULE B

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	USEMA COLOMIERS	11	4	3	1	0	0	0	0	15	2	+13
2 ^{ème}	TOULOUSE SA	10	4	3	0	1	0	0	0	15	1	+14
3 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA A	7	4	1	1	2	0	0	0	5	13	-8
4 ^{ème}	VIEILLES CANAILLES	4	4	1	0	1	0	1	1	4	18	-14
5 ^{ème}	MISTRAL PL	2	4	0	0	2	0	2	0	1	12	-11

Sportivité: TOULOUSE SA (7ème), USEMA COLOMIERS (17ème),

POULE C

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
--	---------	-----	---	---	---	---	----	---	-------	----	----	-----

1 ^{er}	SHADOCKS DE SEILH	11	4	3	1	0	0	0	0	12	3	+9
2 ^{ème}	TOLOSA DUCKS	8	4	2	1	0	1	0	0	13	9	+4
3 ^{ème}	DYNAMO FC	7	4	2	0	1	1	0	0	7	7	0
4 ^{ème}	AS DRT	5	4	1	0	2	0	1	0	3	14	-11
5 ^{ème}	IO TEAM	2	4	0	0	2	0	2	0	2	10	-8

Sportivité: SHADOCKS DE SEILH (7ème)

POULE D

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	ALTRAN FOOT	9	4	2	1	1	0	0	0	14	11	+3
2 ^{ème}	OLYMPIQUE TOULOUSE	9	4	2	1	1	0	0	0	13	9	+4
3 ^{ème}	LOLA	8	4	1	2	1	0	0	0	10	9	+1
4 ^{ème}	FONBO FC	8	4	2	0	2	0	0	0	12	10	+2
5 ^{ème}	ASCA	6	4	0	2	2	0	0	0	7	17	-10

ALTRAN FOOT / O. TOULOUSE: 4 - 1

LOLA / FONBO FC: 3 - 1

Sportivité: ALTRAN FOOT (5ème), O. TOULOUSE (10ème)

POULE E

	EQUIPES	PTS	J	G	N	P	Pé	F	PéFNP	BP	BC	DIF
1 ^{er}	MECAPROTEC FC	10	4	3	0	1	0	0	0	12	5	+7
2 ^{ème}	FC BALEC	10	4	3	0	1	0	0	0	8	4	+4
3 ^{ème}	SB SPORT FC	10	4	3	0	1	0	0	0	17	5	+12
4 ^{ème}	ATHLETICO TOLOSA C	5	4	1	0	2	0	1	0	5	10	-5
5 ^{ème}	USA FOOT	3	4	0	0	3	0	1	0	2	20	-18

MECAPROTEC FC / SB SPORT FC: 3 - 1

SB SPORT FC / FC BALEC: 4 - 0

FC BALEC / MECAPROTEC FC: 2 - 0

Sportivité: MECAPROTEC FC (12ème), FC BALEC (16ème), SB SPORT FC (33ème)

Classements donnés sous réserve de pénalités qui pourraient être données suite aux contrôles des feuilles de match des deux dernières rencontres. Le classement au challenge de la Sportivité de la compétition départage les équipes à égalité de point :

1^{er} LES SHADOCKS DE SEILH (11 points, 7^{ème} Sportivité), 2^{ème} FC POTO (11 points, 9^{ème} Sportivité), 3^{ème} USEMA COLOMIERS (11 points, 17^{ème} Sportivité), 4^{ème} MECAPROTEC FC (10 points, 12^{ème} Sportivité), 5^{ème} TOULOUSE SA (10 points, 7^{ème} Sportivité), 6^{ème} FC BALEC (10 points, 16^{ème} Sportivité), 7^{ème} ALTRAN FOOT (9 points, 5^{ème} Sportivité) et O. TOULOUSE (9 points, 10^{ème} Sportivité).

Ce qui donne les rencontres :

LES SHADOCKS DE SEILH contre O. TOULOUSE,
MECAPROTEC FC contre TOULOUSE SA,
USEMA COLOMIERS contre FC BALEC,
FC POTO contre ALTRAN FOOT.

RECTIFICATIF CALENDRIER

SEMAINE 9 DU 28/02/2022 AU 04/03/2022

Division : Promotion Excellence – journée 4 aller (du 04/11/21)

ALTRAN FOOT

IO TEAM

Voir feuille des rencontres de ce bulletin

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « A définir » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 8 DU 21/02/2022 AU 26/02/2022

Coupe de France Auguste Delaune : 1/16^{ème} finale

PASPORT

AS PLUS LOIN B (75)

Gironis Synthé

Sa 26/02 14h00

FC CANTOU'LOUSAIN

AS PORTUGAIS PARIS (75)

Gironis Synthé

Sa 26/02 16h00

SEMAINE 9 DU 28/02/2022 AU 04/03/2022

RATTRAPAGE

Division : Promotion – Journée 1 aller (du 29/09/21)

ASCA

AS MATRA

Beaupuy

Me 02/03 20h15

Division : Promotion Excellence – Journée 4 aller (du 04/11/21)

ALTRAN FOOT

IO TEAM

Blagnac Baradels Sy.

Je 03/03 20h45

Division : Promotion Excellence – Journée 9 aller (du 10/01/22)

LOLA

USA FOOT

Sordelo Hb

Me 02/03 19h45

Division : Honneur – Journée 9 aller (du 10/01/22)

ASFP LUSITANOS

TOULOUSE SA

Castelginest

Lu 28/02 20h30

FC BALEC

FONBO FC

Lardenne synthé

Me 02/03 19h45

SEMAINE 10 DU 07/03/2022 AU 11/03/2022

Division : Excellence – Journée 13 retour

SHADOCKS DE SEILH

PASPORT

Seilh Synthé

Ve 11/03 20h30

DYNAMO FC

ATHLETICO TOLOSA B

Sordelo St

Je 10/03 19h45

USEMA COLOMIERS

FC POTO

Capitany Synthé

Me 09/03 20h00

AJ SAINT EXUPERY

MECAPROTEC FC

R. Barran

Ma 08/03 19h45

Exempt : ASEAT

Division : Promotion Excellence – Journée 13 retour

O. TOULOUSE

ATHLETICO TOLOSA A

Lardenne Synthé

Me 09/03 19h45

LOLA	ASC CNES	La Ramée St	Lu 07/03	19h45
FC CANTOU'LOUSAIN	IO TEAM	La Ramée Synthé	Ve 11/03	19h45
ALTRAN FOOT	AGATE FC	Blagnac Baradels Syn	Je 10/03	20h45

Exempt : USA FOOT

Division : Honneur – Journée 13 retour

ASFP LUSITANOS	AS DRT	Castelginest	Lu 07/03	20h30
FC BALEC	MISTRAL P.L.	Sordelo St	Me 09/03	19h45
SAINT ALBAN	FONBO FC	St Alban	Lu 07/03	20h15
FORZA VIOLA FC	LES VIEILLES CANAIL	Stadium n°4 Synthé	Je 10/03	20h30

Exempt : TOULOUSE SA

Division : Promotion– Journée 13 retour

SOPRA STERIA FOOT	ASCA	Sordelo Hb	Je 10/03	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AS MATRA	Argoulets St	Je 10/03	19h45
SB SPORT FC	TOLOSA DUCKS	Sordelo Hb	Me 09/03	19h45
AS EVOTEC	FA ROQUES	M. Cerdan St	Lu 07/03	19h45

Exempt : NIMBA OT